



PROCES-VERBAL n° 2025/04

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin 2025 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

M. DUMAINE procède à l'appel (24 votants)

Après l'appel, et avant le vote du Procès-verbal,

L.Lages demande à faire une déclaration :

Elle sera très courte et consensuelle. Vous savez qu'il y a quelques semaines, Régine Nogues nous a quittés. Elle était Lannemezanaise bien sûr, exploitante agricole, donc actrice du tissu économique de Lannemezan, citoyenne engagée puisqu'elle a siégé au sein du conseil municipal, elle a présidé le centre de loisirs où elle était administratrice pendant je pense plus de 30 ans. Je pense que ce serait légitime que l'ensemble du conseil lui témoigne une minute de silence à sa mémoire.

B.Plano : Tout à fait d'accord. On peut se lever d'ailleurs.

Une minute de silence est observée en l'honneur de Mme Régine Nogues.

Adoption du procès-verbal n° 2025/03 du 8 avril 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2025.

L.Lages : L'observation, c'est que les comptes rendus, les agents font peut-être de leur mieux mais comme il n'y a pas de retranscription littérale, c'est de moins en moins conforme à la richesse de nos débats, nous sommes contre les retranscriptions partielles, donc nous voterons contre.

A.Garcia : La problématique, ce sont les enregistrements. Il faut vraiment parler dans les micros, sinon c'est inaudible.

B.Plano : On s'engage à faire la retranscription littérale.

Sur 24 votants et à la majorité des voix par 19 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES) le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal n° 2025/03 du Conseil Municipal du 8 avril 2025.

Décisions

L.Lages : Excusez-moi. Concernant le docteur Kingsamba. Il y a eu également un engagement pour l'aider dans l'installation ou pas du tout ?

B.Plano : Pas du tout. C'est une installation que l'on a soutenue mais qui ne rentre pas dans le programme IMC au niveau des thèmes.

Finances - Proposition annulation titre (ARAC)

La Commune a fait réaliser les travaux de construction de la coque chaude du cinéma par l'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction) entre 2022 et 2024.

Le chantier ayant pris du retard, nous avons émis un titre, en date du 03.12.2024, relatif à des pénalités que nous avons appliquées dans le cadre du marché de partenariat entre la Commune et l'ARAC, signé le 24 mars 2022.

Compte tenu du retard de versement des subventions par les divers financeurs dont certaines non encore perçues, la commune n'a pas été en mesure de les reverser à l'ARAC dans les délais prévus, il convient donc d'annuler le titre n° 700 d'une valeur de 57 786.22 €.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise l'annulation du titre n° 700 émis sur l'exercice 2024

Finances - Signature contrat de prestation de services - Optimisation financière relative aux emprunts

Considérant que la commune dispose de plusieurs prêts présentés lors du vote du budget.

Considérant que certains prêts peuvent être optimisés.

Considérant que toutes les solutions n'apporteront pas systématiquement de véritables économies financières mais des économies budgétaires en fonction du reprofilage ou du nouvel échelonnement des emprunts.

Considérant que la commune souhaite solliciter un cabinet d'ingénierie spécialisé en prestation de services financiers, expert en optimisation de dette en complément de l'analyse menée en interne.

Considérant que la rémunération du prestataire est assise sur la seule diminution des charges financières lors de la mise en œuvre effective d'une solution. La commune reste également libre de ne pas mettre en œuvre les recommandations du prestataire.

Considérant que chaque validation de proposition d'optimisation fera l'objet d'une délibération présentée au conseil municipal.

Il est proposé de conclure un contrat de prestation de services financiers avec la société COMBO FINANCE, en précisant qu'il s'agit d'une convention au succès : la rémunération du prestataire est assise sur la seule diminution des charges financières lors de la mise en œuvre effective d'une solution.

L.Lages : La proposition nous surprend compte tenu du fait qu'on a déjà des services compétents dans la commune. Dans les discussions qu'on a avec les établissements bancaires et j'espère des relations de confiance avec eux. Donc je ne vois pas pourquoi il faut une tierce personne dans cette relation de confiance pour aller optimiser en fait des choses que de gré à gré ils peuvent réaliser et c'est leur devoir. Un peu plus tard dans le Conseil vous nous proposez, et c'est une très bonne chose, un partenariat avec Toulouse métropole. Notamment dans des rapprochements techniques, ils ont des experts en termes de financement. Je trouve dommageable qu'en fait on ne se satisfasse pas juste du travail des fonctionnaires territoriaux qui représenterait un coût proche de 0. Voilà je comprends l'intérêt du prestataire de proposer la prestation mais je ne comprends pas l'intérêt de la commune d'y souscrire. On ne validera pas ce cette démarche.

B.Plano : On comparera les résultats internes et les résultats externes. On est encore libre dans notre choix puisque c'est une prestation qui est gratuite aujourd'hui, nous serons libres de de prendre ou ne pas prendre en fonction des résultats.

Sur 24 votants et à la majorité des voix par 19 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES) le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de prestation de services.

Finances - Décision modificative n° 1

Considérant que la subvention initialement prévue au CCAS pour un montant de 587 000 € peut-être diminuée, suite à la perception de recettes liées à la facturation des contrats d'hébergement et de soins du dernier trimestre 2024 de l'EHPAD pour un montant de 90 000 €. Ces recettes non prévues initialement au budget du CCAS nous permettent de diminuer la subvention.

Considérant l'annulation du titre de recette en date du 03.12.2024, n° 700 d'une valeur de 57 786.22 € relatif à des pénalités de retard pour les travaux de construction de la coque chaude du cinéma que nous avons appliqués à l'ARAC (Agence Régionale Aménagement Construction).

Considérant l'augmentation des dépenses énergétiques, il convient d'abonder le chapitre 011, sur les articles 60 611, 60 612, 60 613 pour un total de 32 213,78 €.

Il convient d'ajuster la section de fonctionnement en dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
11	60611	Eau & assainissement	230 000 €	+ 8 053,78 €	238 053,78 €
11	60612	Energie électricité	420 000 €	+ 16 107 €	436 107 €
11	60613	Chauffage urbain	200 000 €	+ 8 053 €	208 053 €

65	657363	Subvention de fonctionnement CCAS	587 000 €	- 90 000 €	497 000 € €
67	673	Titres annulés	3 000 €	+ 57 786.22 €	60 786.22 €

L.Lages : De mémoire, l'un des principaux arguments que vous avez avancé pour la vente de l'EHPAD, c'était notamment le fait que la gestion était difficile et déficitaire, on était à 180 000€ de déficit. Et aujourd'hui ? On trouve 90 000€ de recettes de l'exercice donc ça veut dire qu'on a vendu l'EHPAD pour moins de 100 000,00€ de déséquilibre.

B.Plano : Non, ce n'est pas ça. Le déficit d'exploitation, était 210 000 constatés, sachant qu'il faut considérer qu'il y a eu un soutien sur le déficit, car nous avons obtenu 150 000 € de l'ARS, donc le déficit aurait été de 360 000 €. Ce déficit apparaît sur le budget de l'exercice 2025.

L.Lages : En faisant le choix, en fait, de désengager la commune de cet effort, vous lésez les familles et les usagers seuls face aux déficits à venir, c'est ça que ça veut dire. Je dis en désengageant la commune de la gestion, vous laissez les familles et les usagers seuls face au déficit qu'aujourd'hui on constate. Et ça, en termes politiques, je suis désolé, mais on ne sera jamais d'accord.

B.Plano : Non, on ne sera jamais d'accord.

L.Lages : Une des capacités de la gestion publique, c'était d'asseoir et d'aider une ville de 6 000 habitants par des contributions. Vous allez laisser une soixantaine de familles, une soixantaine d'usagers.

B.Plano : On ne va pas recommencer le film de la vente de l'EHPAD.

L. Lages : Non, mais c'est la vérité quand même, c'est important d'expliquer.

B.Plano : Pour l'ensemble de l'EHPAD, est-ce que vous savez combien il y a de résidents et d'où ils viennent ? Ils viennent de tout le territoire. Donc c'est encore une fois dans ce cas-là la commune qui paie pour l'ensemble du territoire. Donc ce n'est pas tout à fait exact ce que vous dites déjà. EDENIS a monté tout un dossier Pathos où effectivement ils ont une reconnaissance. Et donc quelque part, je vous ai déjà expliqué que quand on est une société comme EDENIS, ils ont 24 EHPAD, ils savent bien que la première année ils seront certainement en déficit, mais c'est sur le long terme qu'ils investissent. Ce qui compte effectivement c'est d'optimiser la gestion, utiliser des outils comme le Pathos. Le plus important c'est le service rendu aux familles. Voilà c'est ça. Après que ça soit dans un système de gestion municipale ou de gestion d'une association privée à but non lucratif. Pour moi ce qui est important c'est que le service soit rendu dans les meilleures qualités et aujourd'hui on peut dire qu'il est très bien rendu. Voilà, vous pouvez ne pas l'admettre.

L.Lages : Une collectivité qui se désengage, c'est un abandon et ce sont les familles qui paient.

B.Plano : Je ne suis pas d'accord avec vous. Ils ne paieront pas plus parce que ce sont des tarifs réglementés qui sont admis. Vous le savez très bien.

L.Lages : Le département tarifie et les déficits sont toujours repris, contrairement à un secteur hospitalier ou à l'État ou même à des collectifs, des gestionnaires, il n'y a pas de déficit. A n+2, on revient à l'équilibre. Et qui payent, ce sont les familles.

B.Plano : Alors dans ce cas, on n'aurait pas dû avoir du déficit enregistré cette année ?

L.Lages : Tout le monde est en déficit dans les EHPAD aujourd'hui, toutes les structures sont en déficit qu'elles soient hospitalières, privées et tout le monde ne vend pas heureusement surtout quand on a la chance d'avoir quelqu'un de solvable comme la commune derrière.

B.Plano : Au détriment des habitants de Lannemezan,

L.Lages : ce n'est pas au détriment, ce sont pour nos parents

B.Plano : Je vous répète les familles ne paieront toujours pas plus, car nous sommes sur des tarifs réglementés

L. Lages : il faut la vendre parce qu'elle est déficitaire c'est quand même pour nos enfants. La maison de retraite c'est pour nos parents

B.Plano : je pense qu'on ne se comprendra jamais. Aujourd'hui, il y avait un déficit qui a été contesté sur notre budget.

L. Lages : Les EHPAD sont en déficit en 2024, 75% des EHPAD, en France sont en déficit en 2024, ça veut dire simplement qu'elles sont sous financées notamment en argent public

B.Plano Ce qui est important, c'est que le service soit rendu dans de très bonnes conditions, à des tarifs réglementés et les coûts seront optimisés au fur et à mesure de la prise de gestion de notre partenaire, afin d'obtenir l'équilibre financier. Vous oubliez toujours, et vous l'oubliez volontairement, que dans le deal ou dans le contrat, il y a l'engagement de notre partenaire de constituer une unité Alzheimer de constituer une unité d'autonomie. Et ça, vous l'oubliez volontairement, il y a un scénario stratégique depuis l'amont jusqu'à l'aval, à savoir une maison d'autonomie, un EHPAD et une unité Alzheimer. On aura quand même réussi un exploit stratégique pour le bien-être de nos aînés. Mais vous avez peut-être un arbre à sous au fond de de votre jardin, vous ?

Sur 24 votants et à la majorité des voix par 19 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES) le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1

Gestion des Ressources Humaines - Grille des emplois saisonniers

Pour rappel,

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il est précisé que ces emplois seraient pourvus selon les nécessités de service sur la base des articles L332-23-1° et L 332-23-2° du Code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité)

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le code général de collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le livret Ier du code général de la fonction publique portant droits et obligations,

Vu le livre III du code général de la fonction publique portant recrutement notamment ses articles L332-23-1° et L332-23-2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins d'accroissements saisonniers d'activités, dans les conditions fixées par l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs

Les agents devront justifier d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de recrutement. Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique A, B ou C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le RIFSEEP instauré par les délibérations du 8 octobre 2019 n°2019/ 106 et n° 2020/115 du 27 octobre 2020 n'est pas applicable.

Monsieur le Maire propose d'adopter la grille d'emplois saisonniers :

Grade	Emploi	Catégorie	Nbre de Poste	Temps	Observations
Adjoint technique	Entretien des espaces verts	C	4	TC	CDD du 1 ^{er} juin 2025 au 30 septembre 2025 inclus
Adjoint technique	Pôle ménage piscine	C	1	TC	CDD 3 semaines (juillet et août)

Adjoint administratif	Agent d'accueil	C	1	TC	CDD (juillet et août)
Adjoint administratif	Agent d'accueil à la Piscine	C	1	Mi-temps	CDD 1 mois (juillet 2024).
Adjoint administratif	Agent d'accueil à la Piscine	C	1	94h00	CDD 1 mois (août 2024)
Educateur des APS	Maître-Nageur	B	1	TC	CDD 2 mois (juillet et août 2024)

Considérant les besoins des services, les postes listés pourront être décomposés en plusieurs contrats ou regroupés.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal adopte la grille des emplois saisonniers telle que présentée ci-dessus.

Gestion des Ressources Humaines - Attribution des subventions pour l'année 2025
--

Les élus faisant parti de certaines associations ne prennent pas part au vote.

L'octroi des subventions a été déterminé selon la procédure suivante :

- Les dossiers vierges ont ainsi été mis en ligne fin 2024 pour un retour au 1^{er} mars 2025.
- Les dossiers présentés par les associations ont fait l'objet d'une analyse détaillée depuis le mois de mars. Des rencontres ont eu lieu avec les présidents d'associations.
- Les propositions issues à la fois de l'analyse des dossiers et des rencontres individuelles ont été présentées à la commission « Bien Vivre » du 15 avril 2025. Pour ce qui concerne les subventions aux associations caritatives, elles ont été soumises pour avis aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour rappel, l'enveloppe globale fixée lors du vote du budget principal était de 302 900 €.

Propositions des montants alloués :

ASSOCIATIONS : Culture et Animation	Montant attribué en 2025	Pour rappel, montant attribués en 2024
ALTITUDE 600	400 €	400 €
ARTS SCIENCES ET TECHNIQUES	0 €	0 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	4 000 €	4 000 €
AUX AMES CITOYENS	200 €	1ère demande en 2025
CHEMINS DE RENCONTRE	Pas de demande en 2025	0 €
COMITES des FETES	21 000 €	21 000 €
L'ART DES POILUS	500 €	500 €
LA PASSEM	Pas de demande en 2025	0 €
LES AMIS de l'ORGUE	Pas de demande en 2025	500 €

LES AMIS du VENT des MOTS	100 €	1ère demande en 2025
LES BARJOTS	100 €	100 €
LES TIMBRES DE LA VOIX	Pas de demande en 2025	0 €
LES VOIX du PLATEAU	1 000,00 €	1 000,00 €
OFFICE NATIONAL des COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE	Pas de demande en 2025	0 €
PHOTO CLUB de LANNEMEZAN	600 €	600 €
POMEGRANATE SOUNDS	0 €	1ère demande en 2025
REBELOTE 65	0 €	1ère demande en 2025
SOCIETE MUSICALE du PLATEAU	44 500,00 €	44 500,00 €
TOUT COURS	200 €	200 €
TOTAL	72 600€	72 800€

ASSOCIATIONS : Sport	Montant attribué en 2025	Pour rappel, montant attribués en 2024
AAPPMA-Les PECHEURS du PLATEAU	500 €	500 €
ACM	200 €	0 €
AMICALE BOULE LANNEMEZAN	800 €	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	400 €	0 €
CAL	110 000 €	110 000 €
CERCLE NAGEURS PLATEAU LZAN	Pas de demande en 2025	800 €
DOJO du PLATEAU	300 €	300 €
FOOTBALL CLUB PLATEAU	19 000 €	19 000 €
HARAS et CENTRE EQUESTRE	300 €	300 €
JOGGERS et RANDONNEURS du PLATEAU	100 €	100 €
JUDOJO	2 000 €	2 000 €
LANNEMEZAN BASKET CLUB	5 500 €	5 500 €
LANNEMEZAN KARATE CLUB	400 €	400 €
LES ARCHERS BANDOULIERS	800 €	800 €

LES MERCREDIS DU SKI	6 000 €	6 000 €
LES PETANQUEURS	300 €	300 €
M'FIT DANCE	200 €	1ère demande en 2025
PAYS NESTES HANDBALL	30 000 €	30 000 €
PLANET SWING	500 €	500 €
TAEKWENDO	100 €	100 €
TENNIS CLUB LANNEMEZAN	800 €	800 €
U. C. P	400 €	400 €
VOLLEY BALL LANNEMEZANAIS	800 €	800 €
TOTAL	179 400 €	179 400 €

ASSOCIATIONS : Action sociale	Montant attribué en 2025	Pour rappel, montant attribués en 2024
ABCD	200 €	200 €
ADMR	0 €	0 €
AFM	0 €	0 €
AGIRabcd	300 €	300 €
ALLIANCE RESILIENCE	2 000 €	2 000 €
APF FRANCE HANDICAP 65	400 €	200 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES et HUMANITAIRES	3 800 €	3 100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	0 €	0 €
CIDFF	500 €	500 €
CLUB DES SIX	0 €	1ère demande en 2025
COS	11 000€	12 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	11 800 €	11 000 €
ENSEMAD	Pas de demande	200 €
ENTRAIDE PAROISSIALE	6 800 €	6 000 €
EQUIPE SAINT-VINCENT P'TIT ABRI	0 €	0 €
FRANCE ALZHEIMER	300 €	250 €
FRANCE VICTIME 65	150 €	150 €

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	0 €	0 €
LA PREVENTION ROUTIERE	0 €	0 €
LES COPAINS de la MARPA	0 €	1 ^{ère} demande en 2025
LES RESTOS du COEUR	6 800 €	6 500 €
MAM'MOUR	0 €	1 ^{ère} demande en 2025
SECOURS CATHOLIQUE	0 €	0 €
SECOURS POPULAIRE	8400 €	7 600 €
TOTAL	52 450 €	50 500 €

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver le versement des subventions pour l'année 2025 comme détaillé ci-dessus pour un montant global de 304 450 €.

Gestion des Ressources Humaines - Modification du nombre d'heures de service d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la délibération en date du 4 avril 2024 créant l'emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet, à raison de 15 heures par semaine pour assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein du Groupe médical à compter du 1^{er} juin 2024,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet a évolué, et que le nombre d'heures de service doit être revu à la hausse afin de permettre à l'agent d'exercer de nouvelles fonctions.

La nouvelle quotité de temps de travail nécessaire est désormais de 35 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée, d'approuver la suppression de l'emploi permanent d'Adjoint technique ouvert à temps non complet, à raison de 15 heures par semaine, et la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} août 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de la modification du nombre d'heures de service d'un emploi permanent

Gestion des Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Considérant qu'afin de pourvoir aux besoins des services et pour prendre en compte les modifications apportées dans les postes, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

TITULAIRES
Filière Technique
Grade : Adjoint technique

Tableau	Postes autorisés	Postes pourvus	
Au 01/01/2025	16	16 (Dont 3 à TNC)	
Au 01/08/2025	16	16 (Dont 2 à TNC)	

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée, d'approuver la suppression de l'emploi permanent d'Adjoint technique ouvert à temps non complet, à raison de 15 heures

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs

Développement et Cadre de Vie - Signature convention réciprocité avec Toulouse Métropole et la CCPL

Toulouse Métropole s'est engagée, depuis quelques années, dans une dynamique de coopération interterritoriale, dans le cadre de contrats de réciprocité mis en œuvre respectivement et successivement avec : le pays des portes de Gascogne, la communauté de communes cœur et coteaux Comminges, le pays de l'Armagnac, les intercommunalités du nord toulousain, des intercommunalités ariégeoises, et, dans le cadre d'accords bilatéraux, avec des agglomérations occitanes dont Tarbes-Lourdes Pyrénées et le Grand Narbonne ou, multilatéraux, avec son réseau de villes et d'intercommunalités intégrées au Dialogue Métropolitain de Toulouse. Un accord spécifique a également été établi, début 2025, avec le département des Hautes-Pyrénées.

Ces coopérations ont un objectif de développement local et régional équilibré et durable et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires.

C'est dans ce contexte que la commune de Lannemezan, la CCPL et Toulouse Métropole se sont rapprochées avec la volonté de créer un espace d'échanges et un mode de coopération original et nouveau entre leurs institutions et territoires.

Pour le territoire de Lannemezan, situé sur l'axe Bayonne/Toulouse/Narbonne, importante porte d'entrée sur les Pyrénées, il s'agit de partager, innover et mettre en œuvre des complémentarités fortes avec la métropole toulousaine qui s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de son projet de territoire. Cette coopération s'appuie sur 3 axes déclinés en fiches thématiques opérationnelles :

1. Poursuite du développement de l'emploi par l'attractivité économique, notamment industrielle, (fiche opérationnelle : développement et attractivité) :

- Partage des feuilles de route, des stratégies de développement, des programmes des sites d'accueil des entreprises notamment en lien avec le développement de la filière énergétique ;
- Mise en place d'un dispositif organisé d'échanges d'informations et de visites sur site à Lannemezan auprès des entreprises toulousaines (eco tour) afin de proposer au territoire haut-pyrénéen les projets d'implantation et/ou de développement des entreprises qui ne pourraient être accueillis par le territoire métropolitain (raréfaction de l'offre foncière économique) ;
- Visite du site Technocampus de Francazal aux élus, techniciens et entreprises intéressées de la CCPL (Ecotour) pour journée d'immersion
- Accueil et participation possible aux espaces promotionnels de Toulouse Métropole sur les grands salons économiques.
- Intégration possible des offres d'emploi du territoire de Lannemezan aux événements dédiés et forums emploi organisés par la métropole (Toulouse Métropole Emploi).

2. Le renforcement de la dynamique globale grâce aux loisirs et au tourisme (fiche opérationnelle : promotion touristique et des loisirs sportifs) :

- Accueil et participation possible aux espaces promotionnels de Toulouse Métropole
- Proposition et vente des prestations du territoire CCPL via Toulouse Métropole (tarifs partenaires)

- Diffusion de l'offre groupes via Toulouse Métropole
- Echanges et partenariats
- Proposition de journées/séjours/événements à tarifs promotion pour Toulouse Métropole
- Développement offre découverte du territoire CCPL par la mobilité douce : exemple proposition accès via le train puis découverte du territoire en VAE avec tarification spéciale visites.

3. L'intégration de ces enjeux dans un axe transverse, fondamental et non optionnel, de « transition verte » (fiche opérationnelle : partage d'ingénierie et de conseils) :

- Face à des enjeux, toujours plus importants, de responsabilité politique, technique et juridique des collectivités locales et d'une matière de plus en plus nourrie et complexe, notamment au titre des nécessaires politiques de transition à conduire, les trois partenaires veilleront à échanger au niveau politique et de l'administration (partage des feuilles de route, production des PCAET, CRTE, appels à projets de l'Etat et de leurs opérateurs, initiatives originales, etc.).
- Toulouse Métropole mettra à disposition des agents afin de mutualiser les compétences sur des sujets : juridiques, marchés publics, financiers, etc.

Il est entendu que ce contrat est signé à titre gratuit et n'entraînera pas de frais de part et d'autre des parties.

L.Lages : Pas de question de manière précise, on se félicite de cette initiative, comme vous le dites, qui a été déjà engagée par le département et d'autres communes. Simplement vous dire, même si ça dépasse le cadre simplement du Conseil municipal puisque c'est une délibération qui relèvera du Conseil communautaire, au vu de ce partenariat, il n'y a aucune urgence à vendre la partie économique du CM10 à un opérateur privé. Ce contrat vise à garder la maîtrise et permet de travailler avec les acteurs, d'avoir des partenariats avec les développeurs de la métropole. Je pense qu'on sera très bien placés pour avoir de l'accompagnement et des porteurs de projets qui pourront s'installer dans cette zone-là.

B.Plano : Donc vous connaissez mon point de vue, c'est irréaliste ce que vous êtes en train de dire, mais enfin peu importe, on en parlera en Conseil communautaire ?

L.Lages : Je pense que ce n'est pas plus irréaliste que d'avoir aménagé Peyrehitte

B.Plano : Je pense que c'est un peu plus dur, car les conditions d'industrialisation de ce site sont de plus en plus difficiles vu les contraintes environnementales. Donc je ne suis pas du tout d'accord. Mais enfin ce n'est pas l'objet ici, le CM 10 on en parlera le 12 juillet. On ne peut pas attendre 20 ans encore pour industrialiser le CM10.

L.Lages : Je suis d'accord que la puissance publique a à travailler et vous le faites avec ESL, vous le faites avec des acteurs privés dans de la cogestion. Autant de penser que la puissance publique, c'est le cas de l'EHPAD, c'est le cas de certains aménagements, serait incompétente par nature vous dites que ce sera de plus en plus dur. Et vous pensez que le groupement auquel appartient NGE qui voudrait être l'acquéreur à 1 000 000, 1 200 000 d'euros, il pense qu'ils ne vont rien en faire, ils vont juste l'acquérir pour regarder les chauves-souris et rester à empiler les difficultés face aux normes environnementales. Vous pensez que ces opérateurs de taille internationale vont acheter cette partie du CM 10 juste pour ne pas faire du développement et faire de l'action économique ? Je trouve ça très surprenant quand même

B.Plano : Vous avez la certitude de quelqu'un qui n'a pas travaillé encore sur l'économie. Il me semble que j'ai un peu d'expérience depuis 40 ans, pour vous dire que ça serait irréaliste sur ce type de projet.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention réciprocité avec Toulouse Métropole et la CCPL

Développement et Cadre de Vie - Signature convention ATMO

Le conseil municipal a validé le 24 mars dernier l'adhésion de la Commune à l'association ATMO Occitanie en vue de participer à la création d'un Observatoire de la qualité de l'air sur le Plateau de Lannemezan.

L'adhésion à l'association était une étape indispensable pour amorcer avec les industriels (Arkéma, Knauf, PSI, Dalkia, Qair et LBE), Vinci Autoroutes, la CCPL, ainsi que les services de l'Etat (DREAL et Sous-Préfecture) et ATMO Occitanie le travail sur la définition du protocole de mise en place d'une station permanente sur le territoire. Plusieurs réunions ont permis d'esquisser les grandes lignes de la future station qui doit permettre,

en réaction à des contestations contre le projet de création d'une chaudière CSR, d'objectiver en toute transparence la situation actuelle sur la zone industrielle et rassurer la population sur la qualité de l'air.

Ce projet participe également à une action de transparence de la qualité de l'air de notre territoire. Il a pour but d'informer nos citoyens. Il doit être considéré comme un outil d'attractivité pour le développement économique, tertiaire et résidentiel de notre ville.

Définition de mesure sur le Plateau de Lannemezan :

ATMO Occitanie avec l'appui de la DREAL a ciblé les polluants à surveiller sur le Plateau de Lannemezan au regard des industries installées et celles à venir. Certains des rejets font déjà l'objet d'une surveillance réglementaire avec des arrêtés préfectoraux. Ils seront plus facilement lisibles pour la population sur l'outil en devenir d'ATMO avec une carte actualisée en temps réel ainsi que la publication de rapports périodiques.

D'autres rejets ne font pas l'objet d'arrêtés préfectoraux mais seront recherchés et mesurés. En effet, ATMO et la DREAL proposent de démarrer avec un prisme d'étude large afin de répondre et rassurer la population sur la situation actuelle de la plateforme industrielle et son rayonnement sur le territoire avant l'installation de la chaudière CSR et après sa mise en service. Le protocole sera évolutif en fonction des résultats des premières années mais aussi de nouveaux projets qui pourraient émerger.

Le coût de ce projet se décompose en 2 parties :

- Investissement : acquisition de matériel nécessaire pour se déployer sur le Plateau de Lannemezan. Ce qui permettra d'avoir un état zéro. Estimation : 144 000 € TTC
 - o A verser une seule fois
 - o Coût pour la Commune : 12 500 € (comme pour la CCPL)
- Fonctionnement : suivi des concentrations de certains rejets, réalisation des rapports bimestriels, intermédiaire et annuel de la qualité de l'air. Evaluation : 75 000 €
 - o A verser une fois par an pendant 3 ans à compter de 2025
 - o Coût pour la Commune : 7 113 € (comme pour la CCPL)

Les financeurs sont ATMO Occitanie, les industriels implantés (Arkema, Knauf, PSI et Dalkia), Vinci Autoroutes, la commune de Lannemezan et la CCPL.

Il est également à noter que ce plan de financement peut évoluer à la marge en fonction des discussions en cours.

Je vous demande d'abord si vous avez des questions et de m'autoriser en fonction de signer cette convention de l'observatoire de la qualité de l'air et de signer tous les documents afférents à cela

Des questions ?

K. Vidal : On avait parlé à un moment donné qu'il aurait une étude de l'eau et là on ne parle que de l'air.

B. Plano : Bon, déjà je réponds à cette dernière question. Là ce n'est que le plateau industriel de Peyrehitte. Pour l'eau il y a tout un système aujourd'hui, à travers des piézomètres et un suivi régulier qui est mené. D'ailleurs, nous avons un agent qui réalise des relevés systématiques de l'eau. Nous n'avons pas besoin d'avoir une station spécifique puisque les piézomètres mesurent toutes les nappes d'eau sur le plateau. Ces dossiers sont disponibles et font l'objet de suivis avec la DREAL. Vous auriez pu rajouter la terre. La terre a été à un moment donné sous l'influence du fluor dégagé par les activités de Pechiney. Cette pollution a été traitée globalement lors du départ de Peychinet et elle est traitée à chaque nouvelle implantation.

Alors maintenant pour vous répondre, cette station ne concerne pas l'environnement qui se trouve au nord de la Ville. Par ailleurs PSI réalise des mesures avec une station en fonctionnement pour caractériser les odeurs et établir un plan pour les combattre afin de les capturer et les encapsuler et je vais par ailleurs relancer une réunion sur le sujet, comme une précédente où Mr Lages était présent.

K. Vidal : La réunion de PSI sera publique ?

B. Plano : Ça dépendra de PSI, je vais personnellement demander une réunion interne, PSI pourra organiser de son initiative une réunion publique, comme il l'a déjà fait, au cinéma notamment. On me dit que le problème s'est récemment bien amélioré.

L. Lages : vous n'êtes pas passé récemment, je peux vous dire que ça ne s'améliore pas.

B. Plano : Je peux vous dire qu'il y aura une présentation, mais revenons à ATMO, des questions ?

S. Ortega : Juste une remarque de la part de notre groupe, nous sommes favorables à la création de cet observatoire, cependant comme vous avez évoqué être contre le fait que le contribuable lannemezanais paie pour les déficits de l'EHPAD. Ici le contribuable lannemezanais va payer deux fois, via la commune et via la CCPL, pour des investissements qui pourraient être supportés par les pollueurs.

B. Plano : Je m'attendais à cette question, mais n'utilisez pas le mot pollueur, sachant que vous ne savez pas s'ils polluent, ils sont systématiquement en dessous des seuils de l'ICPE.

L. Lages : Vous savez bien qu'un certain nombre de nos industriels obtient des dérogations préfectorales pour dépasser les seuils.

B. Plano : Écrivez une lettre à Monsieur le préfet alors, je peux vous dire qu'ils respectent les normes, vous assistez aux commissions des industriels ? Ils vous donnent de faux résultats ?

L. Lages : Non, mais je corrige juste ce que vous dites, à des moments ils dépassent les normes.

B. Plano : Oui mais s'ils dépassent, ils doivent rapidement se remettre dans les normes. Je vais vous répondre Mme Ortega, nous avons une mission de développement économique sur notre territoire, il n'est donc pas anormal, du fait que nous devons attirer des sociétés et du résidentiel que nous soyons également contributeur. C'est ma logique et vous n'êtes pas obligés de la partager.

L. Lages : Sur la contribution en effet, on ne partage pas votre avis, mais la question c'est aussi le cahier des charges de ce qui sera analysé. Dans la convention, c'est l'association qui détermine ce qu'il recherche, ce n'est pas à l'initiative de la collectivité.

B. Plano : Ce n'est pas vrai, ils s'installent à la demande de ce que l'on veut rechercher, je participe à toutes les réunions sur ce sujet. Je répète que je trouve cela normal que l'on participe, si l'on veut que notre territoire reste attractif.

Sur 24 votants et à la majorité des voix par 19 pour et 5 contre (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES) le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention de mise en place d'un observatoire de la qualité de l'air dans les conditions précitées
- tout document afférent à cette convention

Développement et Cadre de Vie - Cession emprise Coret

La Commune est propriétaire d'une emprise située au 21 rue Alsace Lorraine d'une surface de 87 m², constituée des parcelles AC4 et AC390.

Cet espace, en plein cœur de ville est une dent creuse existante depuis des années et la municipalité avait souhaité l'acquérir pour faciliter la réalisation d'un projet de logements ou autre contenu en fonction des opportunités que nous aurions pu avoir (résidence d'artistes, commerces). Plusieurs tentatives n'ont pas pu aboutir pour diverses raisons.



Un porteur de projet s'est présenté et a proposé l'acquisition desdites parcelles pour construire des logements en R+3, soit 4 appartements (un T1 et trois T2).

Ce porteur de projet est le groupe KAL, sis 39 route d'Albi 31180 CASTELMAUROU, représenté par son président Robert Achillee.

Une estimation des Domaines a été faite en date du 28 mars 2025, au montant de 50 000 €, montant correspondant au prix d'achat également.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à céder cette emprise au groupe KAL ou toute société qui s'y substituerait, aux conditions financières précitées
- à signer, ou en son absence Mme la 1^{ère} adjointe, tout document relatif à cette affaire

Développement et Cadre de Vie - Nouvelle dénomination d'espaces publics
--

Suite à la rénovation ou à l'aménagement de certains espaces publics, Monsieur le Maire propose de les renommer. Ainsi, les noms suivants, déjà usités sont proposés :

- Pour le Pré Lagleyze, Esplanade des Bans
- Pour la salle des fêtes, Espace Odysée
- Pour le parvis de la salle des fêtes et de la médiathèque, Parvis des Arts
- Pour l'espace aménagé au bout de la rue Diderot, Square Mademoiselle B.
- Pour l'espace aménagé au feu du pont d'Espagne, Espace du Souvenir
- Pour l'espace aménagé sur l'emplacement du vieil abattoir, près du garage Renault, Jardin Alice Milliat

Alice Milliat (1884-1957), nageuse, hockeyeuse, et rameuse française, s'est battue pour la reconnaissance des femmes dans le sport. Figure méconnue du féminisme au Xxe siècle, elle a organisé les premiers jeux olympiques féminins à Paris en 1922.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver ces nouvelles dénominations

Développement et Cadre de Vie - Ecoles - Signature d'une convention de partenariat pour le renouvellement de l'accès à l'ENT (Environnement Numérique de Travail)
--

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante la convention de partenariat pour la reconduction de l'accès à l'environnement numérique de travail au sein des quatre groupes scolaires de la ville de Lannemezan pour l'année scolaire 2025-2026.

L'Académie de Toulouse permet à toutes ses écoles de bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité permettant aux élèves d'obtenir les compétences faisant partie des programmes de l'école élémentaire.

En outre, cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des parents pour les groupes scolaires et pour la commune.

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de convention de partenariat pour l'accès à l'ENT pour l'année scolaire 2025-2026.

Services Techniques - Signature convention RD 939 - Aménagement de la rue du 8 mai avec le Département

Par courrier du 30 avril 2025, de Monsieur le Président du Département des Hautes-Pyrénées, ce dernier nous informe du versement d'un fonds de concours d'un montant de 80 000 € correspondant aux travaux de chaussée de la route départementale 939, rue du 8 mai.

A cet effet, Monsieur le Président nous propose d'établir une convention afin de définir les obligations respectives de nos deux collectivités en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé (en annexe de la présente note).

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- acter le versement par le Département du fonds de concours pour 80 000 €

- **signer la convention en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé de la rue du 8 mai**

Culture - Tarif spectacle juillet 2025

Lors de leur session du 17 décembre 2024, les membres de la commission culture ont rajouté un spectacle pour le mois de juillet 2025 en partenariat avec le café-théâtre « le off ». Il convient de délibérer pour approuver les tarifs.

3 juillet 2025 - Concert de Quentin Buffier |
El Oehla, guitariste flamenco classique

- Normal : 10€
- Membres COS : 8€

Sur 24 votants et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve les tarifs concernant le spectacle du 3 juillet 2025

Questions diverses

Questions posées par Joël Mano, Laurent Lages, Sylvie Ortéga, Philippe Lacoste et Stéphanie Noguès

Question 1 :

Nous apprenons par la presse, merci la presse, qu'un collège privé s'installerait à Lannemezan, avec selon les promoteurs « le soutien du maire ». Pouvez-vous nous parler de ce projet et de quelle manière la collectivité est engagée par votre soutien ?

Question 2 :

Dans votre conférence de presse Vous parlez d'une perte de 237 élèves sur le département ... "Lannemezan n'est pas la seule commune concernée". Certes mais sachant que la perte d'élèves sur la commune est de 60 élèves (de 420 à 360) cela fait tout de même 25% des 237 rien que sur Lannemezan. Ne pensez-vous pas, comme nous que c'est non négligeable voire énorme ?

Nous sommes le 3 juin, fin d'année scolaire dans quelques semaines et la prochaine rentrée dans 3 mois. Quelle proposition formulez-vous pour créer à la rentrée scolaire les conditions d'éducation les meilleures ?

Vous parlez de réorganiser les écoles, de modification de la carte scolaire, notamment, mais pour quelle rentrée ?

Si c'est pour la rentrée 2025 participerons nous, comme vous l'avez envisagé, à l'instance qui instruira cette réorganisation et cette modification de la carte scolaire ?

Une réflexion va être poursuivie avec l'adjoint en charge des affaires scolaires et les parents et...pourquoi pas avec un(e) élu(e) de l'opposition...merci. Quand pensez-vous mettre en place la poursuite de cette réflexion ?

La prévision des effectifs pour la rentrée 2026 est inquiétante. On peut malheureusement tabler, pour l'instant, entre 30 à 40 élèves en moins. Pensez-vous pouvoir éviter la perte encore d'un poste voire deux d'enseignants sans fermer les écoles comme vous le dites et donc en maintenant les 4 groupes scolaires ?

B. Plano : J'apprécie moyennement « merci la presse » parce que je ne vois pas comment j'aurais pu porter à connaissance le fait qu'il y ait un collège privé, à part m'exprimer dans la presse, n'étant pas le promoteur de cette initiative. C'est un peu de trop. Ça voudrait dire derrière « merci la presse » que vous apprenez que les nouvelles par la presse donc. Mais je vais vous répondre. C'est un collège privé qui prend l'initiative de s'installer, d'acheter une maison, puis de dispenser un enseignement privé. Voilà donc. Nous, en aucun cas, on est décideur dans ce genre de choses. En aucun cas on est financeur. Cependant, que ces gens sont venus me voir, c'est tout à fait normal. Ils sont venus me voir pour me dire qu'ils allaient soit s'installer à Pinas, soit à Lannemezan. Et je ne leur ai pas donné de consignes particulières, ils ont trouvé une maison, rue de la liberté, ils l'ont achetée voilà et sur 3 étages, ils ont décidé d'installer leur collège privé. Alors, quel engagement je peux avoir soutenu. Ils m'ont demandé simplement comme il y aurait une vingtaine d'enfants s'ils pourraient accéder à la médiathèque et au futur centre aquatique en particulier et au cinéma. Et puis peut être des installations sportives. Donc d'abord il n'y a rien qui a été signé. Et je ne vois pas pourquoi des enfants qui seraient sur nos territoires ne pourraient pas accéder à la médiathèque, ne pourraient pas accéder à notre centre aquatique. Donc j'ai donné mon accord de principe comme pour tous les autres établissements d'enseignement.

G. Rouillon : Privé hors contrat, donc la seule obligation, c'est que ceux qui décident de le créer s'adressent à l'académie. L'académie avertit le procureur, le préfet, le maire de la commune éventuellement, et ils ont besoin d'un agrément. Mais c'est l'agrément du directeur, qui doit avoir les diplômes nécessaires, après les autres pas obligatoirement. Je suis bien au courant des lycées privés sur Toulouse. Je peux dire que de toute façon, quand des enfants sont dans des lycées privés, privés hors contrat, c'est à dire hors contrat au bac par exemple, les

lycéens passent le bac en candidats libres, ils n'avaient pas de dossiers scolaires. Les élèves qui se rendent dans cet établissement s'ils veulent revenir dans le public, ils devront passer un examen. Les enseignants sont juste tenus d'avoir le socle minimum de connaissances qui est exigé par l'académie mais c'est tout. Après l'académie va vérifier peut-être comme il y a des enfants, le côté administratif si la maison est conforme à l'accueil de ces enfants d'enfant. Il faut bien savoir qu'il y a aucune subvention de l'État ni donc de la commune. Ce sont les parents qui portent essentiellement les salaires des enseignants. Donc je pense que dans un milieu rural comme le nôtre, ça ne va pas avoir quand même trop d'incidence sur le collège. Par exemple sur l'effectif du collège, ce sont quand même des personnes qui ont déjà fait des choix, qui avaient des enfants à Montessori, c'est quand même assez limité.

B. Plano : Oui bon, mais moi je répondais strictement à la question. Nous ne sommes pas impliqués, juste des enfants sur le territoire pourront bénéficier des outils que nous avons.

B. Plano en réponse à la 2^{ème} question : Effectivement il aura une classe de supprimer à Baratgin. Donc il y aura 4 classes à Baratgin puisqu'il y aura un ensemble de 82 enfants, avec une classe Ulis, donc une unité localisée d'inclusion scolaire. Au Bourtoulets 5 classes avec 91 enfants, 66 élémentaires, 25 maternels. Au Guerissa, 5 classes plus une classe UPE 2A pour les enfants allophones donc on trouvera 61 enfants et 24 enfants maternels, en élémentaire 61 et à Las Moulis 105 enfants, avec 5 classes plus une Ulis donc 78 enfants élémentaires et 27 maternels. Donc la réalité c'est qu'effectivement Baratgin se trouve avec une classe en moins sur proposition de l'inspection académique.

On essaie de me faire dire que l'on a décidé de supprimer l'école de Baratgin. Je suis toujours le défenseur de 4 groupes scolaires. Sachant qu'on a déployé le projet, « un restaurant, une école », donc on a fini celui de Lasmoulis, chaque école a un restaurant. De façon à limiter les transferts durant la pause méridienne. Effectivement donc une classe disparaît à Baratgin et on espère pouvoir la reconquérir à terme. Le problème c'est qu'effectivement on peut avoir des classes à plusieurs niveaux d'enseignement. Donc comment on peut remédier à cela parce que notre objectif, c'est de conserver la qualité de l'éducation. C'est d'abord en réexaminant la carte scolaire et comment mieux répartir les effectifs. Cela a été regardé et je ne nie pas qu'effectivement face à cette problématique, que des réflexions se sont déjà engagées entre les enseignants, les parents d'élèves et notre caisse des écoles. Je propose à notre adjoint qui pourra prendre le relais de ce que je dis pour voir effectivement comment on peut remédier et conserver une éducation de bonne qualité. Voilà donc, aucune décision n'est prise. Effectivement, on supprime une classe à Baratgin. Donc il y a un groupe de travail qui va se mettre au travail et il est tout à fait possible, comme on le fait dans d'autres thématiques, que l'opposition soit effectivement au cœur des débats qu'on pourrait avoir sur ce sujet.

R. Monzani : Oui, effectivement, pour l'instant, comme le dit Monsieur le Maire, aucune décision n'est prise. C'est vrai que l'on a entamé un travail de fond sur le problème de ces effectifs, sur les situations des familles, sur la situation des enfants. La problématique est considérable quand même. Parce qu'il ne faut pas oublier que même si éventuellement, comme certains le disent, il y aurait une fermeture d'école, il faut songer au déménagement des enfants et à une réadaptation aux problèmes d'une famille qui effectivement se retrouverait à des distances beaucoup plus importantes pour amener leurs enfants. Donc on ne peut pas prendre une décision comme ça.

B. Plano : Ce n'est pas une décision qui appartient au Maire.

R. Monzani : C'est une décision qui appartient au Conseil municipal. Pour l'instant aucune décision et aucune discussion n'a été envisagée à ce niveau. Donc maintenant effectivement revoir la situation et que vous participiez comme le dit Monsieur le Maire, effectivement à cette analyse, moi j'y vois non plus aucun inconvénient. Il faudra trouver la bonne solution qui sera d'autant meilleure qu'elle sera collégiale.

B. Plano : Nous ne sommes pas les seuls concernés. Il y a 8 classes dans le département qui ferment. Donc une perte de l'ordre de 300 élèves. Nous aujourd'hui c'est 50 élèves, sachant qu'il y a quand même des inscriptions qui se font en ce moment. Donc on est quand même qu'au mois de juin. La France je ne sais pas si vous avez vu les courbes, montrent bien que la natalité par rapport aux décès était complètement en berne. Le problème il est là.

R. Monzani : En revanche, il est vrai, qu'aux dires de certains enseignants qui sont sur ces 4 groupes scolaires, certains laissent clairement entendre que s'ils avaient des classes à 3 niveaux, ils demanderaient leur mutation. Il faut quand même y songer parce qu'on a quand même dans nos 4 groupes scolaires des enseignants très compétents. Des enseignants qui encadrent bien nos enfants, qui les forment bien. Donc à partir du moment où certains, qui sont des cadres quand même et qui sont là depuis très longtemps, décident de partir, on ne sait pas ce qu'on récolte après.

B. Plano : Oui, mais c'est pour ça qu'il faut travailler et trouver la bonne solution, on ouvre le chantier. Merci.

L. Lages : On ne peut pas complètement rester sans rien dire sur ce sujet. D'abord sur le constat effectivement de la baisse démographique, elle est nationale. Le département perd un certain nombre de classes. Les chiffres démontrent quand même que la commune de Lannemezan perd 2 fois plus d'enfants que la moyenne des communes autour de Lannemezan. Ça c'est factuel, ce n'est pas une appréciation de notre part, c'est juste

factuel. On le regrette fortement, vous dites ? L'inspectrice d'académie décide de fermer un poste. Et effectivement, c'est elle qui en a fait l'annonce, notamment lors des conseils départementaux de l'éducation nationale, CDEN. Pas tout à fait d'accord sur l'idée qu'elle soit la seule à être responsable de la situation. En tout cas, ce n'est pas son discours. Son discours, c'est de dire, je me suis adressée à la mairie de Lannemezan en leur disant, Si vous réorganisez le tissu scolaire de la commune, le maintien des postes dépendra de cette réorganisation. Donc concrètement, à ne rien faire et à attendre. Nous, ça fait des mois qu'on vous dit ça, ça fait depuis septembre 2024 qu'on vous dit qu'il faudrait engager une réflexion sur la réforme de la réorganisation. Ce que dit Monsieur Monzani est très juste. Nous aussi on a rencontré les directions d'écoles et un certain nombre d'enseignants et ils sont clairement sur la position que vous indiquez. On a commencé à rencontrer les parents d'élèves et un certain nombre d'entre eux ont clairement dit que dans les conditions des classes à 3 niveaux, ils ne scolariseront plus les enfants à Lannemezan. Donc ça veut dire que ce n'est pas moins 40 ou 60. À la rentrée 2025 c'est peut-être moins 80 et donc là c'est plus la fermeture d'un groupe scolaire, c'est la fermeture au minimum de 2. Donc la question très concrète qu'il va falloir engager, c'est quand est ce qu'on se met dans cette large concertation ? Il y a urgence et je pense qu'il faudrait l'amener au plus tôt.

B. Plano : C'est ce que je viens de vous proposer. Je ne suis pas aussi défaitiste que vous, je n'interprète pas les chiffres comme vous les interprétez toujours bien sûr en malus vous les implantez en malus pour bien nous responsabiliser. Croyez-vous qu'on ait besoin de ça pour être responsabilisé ?

L. Lages : Monsieur Plano en 5 ans, 4 classes fermées, ça fait 4 ans qu'on le répète.

B. Plano : Il n'y a pas que les enfants de Lannemezan comme vous le dites, on accueille des enfants aussi d'autres communes, et c'est aussi l'impact des communes adjacentes. Donc vous prenez ce cheval de bataille ? OK d'accord, je comprends bien la période pour le faire. Vous dites que vous avez choisi l'emplacement du cinéma. Vous vous attribuez des choses qui ne sont souvent pas vraies, mais peu importe.

L. Lages : L'endroit où il est positionné, vous l'avez vendu à Monsieur Chibrac, vous aviez le projet d'installer le cinéma ?

B. Plano : Mais non, jamais ça n'a été vendu à Monsieur Chibrac, trouvez-moi une délibération pour cela ? Il y avait un projet qui était fait par un promoteur qui s'appelait Cabrita. À un moment donné, on ne parlait pas de cinéma, il y avait potentiellement un immeuble à cet endroit-là qui aurait été fait, s'il n'y avait pas eu un recours d'un voisin. Je me souviens bien des attaques que vous aviez avec Madame Thuron, quand il s'agissait de sacrifier l'ancien marché de la halle aux veaux. Ne vous attribuez pas ça, mais on s'éloigne du sujet qui est les enfants et nous avons commencé à travailler, nous allons continuer et nous vous invitons à ce groupe de travail. Merci beaucoup.

L. Lages : Quand vous fixerez la date, nous viendrons.

B. Plano : On va la fixer le plus vite possible, c'est clair. Merci beaucoup pour votre future assiduité.

Séance levée à 21h12

**Le secrétaire,
Pierre DUMAINE**

**Le Maire,
Bernard PLANO**